



# NEWS DE L'UPCCF

## LA LETTRE DE L'UNION PROFESSIONNELLE DES CONSEILLERS CONJUGAUX ET FAMILIAUX

AVRIL 2018 / NUMERO 7

**CHERS MEMBRES**

**Ce 17 mai 2018**

**Assemblée Générale**

**À Gembloux,**

**Salle Rosa Venti**

**Place de la Rose**

**Des Vents 7**

**Accueil prévu à 19 h.**

**DE LA PART DE L'UPCCF**

**Contactez-nous :**

**[upccf@gmail.com](mailto:upccf@gmail.com)**

**Internet :**

**<http://www.upccf.be>**

**Restons en contact via**

**[Facebook](#)**

Cette année, l'Assemblée Générale se tiendra à Gembloux, quasi à mi-chemin entre Bruxelles et Namur !

Hormis le côté solennel de toute Assemblée Générale, voyons-y une occasion d'échanges entre professionnels de la relation.

Dans ce numéro, un compte rendu de la conférence organisée le 14 mars dernier – et de répondre à vos attentes –, des références aux premières analyses suite au recours non abouti à propos de la loi sur la psychothérapie – mais surtout – des pistes encourageantes pour la pérennité de la formation du Conseiller Conjugal et Familial proposées lors du Colloque organisé par l'IPFS Namur. Enfin, la poursuite de nos activités : « Les supervisions ».

Qui sommes-nous ou ... qu'attendez-vous de nous ?



Certains CCF (étudiants, nouveaux membres ou non) ne nous ont communiqué qu'une adresse postale. Merci de diffuser et de nous communiquer vos courriels !

**Pour le paiement de votre cotisation : 50,00 € (ME ou MA) – 25,00 € (Etudiants)  
Compte UPCCF IBAN BE18 2100 8911 5265 – BIC GEGABEBB**

**Nous partîmes cinq cents, mais par un prompt renfort,  
Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port  
Tant, à nous voir marcher avec un tel visage,  
Les plus épouvantés reprenaient de courage.**

Don Rodrigue au Roi

Le Cid Pierre Corneille, éd. Classique Hatier, 1991,  
Acte IV, scène 3, p. 66 vers 1259-1260

### **QUI SOMMES-NOUS ? QU'ATTENDEZ-VOUS DE NOUS ?**

Sur le site de l'UPCCF, la réponse commence en ces termes :

« *L'Union Professionnelle **rassemble** des Conseillers Conjugaux et Familiaux ...* ».

Ce mot « **rassembler** » invite au mouvement. Ça vit à l'UPCCF !

L'UPCCF se veut être un point d'intersection entre les écoles et les CCF cliniciens. C'est toutefois sous cette forme que nous nous définissons auprès des trois écoles formatrices CCF et de vous-mêmes, face à notre réalité sur le terrain. Dernièrement, une classe de troisième au CPF à Louvain-la-Neuve a souhaité nous rencontrer dans le cadre du cours d'analyse institutionnelle donné par Mme Christine Jaminon. Il s'agissait d'une invitation de dernière minute à laquelle nous avons souhaité répondre. Même si nous ne pouvons donner réponse à toutes vos questions, il est important pour nous d'entendre vos préoccupations et d'engager le dialogue.

Mobilisons-nous pour faire **entendre** notre profession. Nous avons nos spécificités propres. Unissons-nous pour soutenir **notre** profession auprès d'autres thérapeutes cliniciens. La rencontre multidisciplinaire n'est-elle pas une entrée pour mieux nous faire connaître ?

C'est ce que nous supposons.

### **NOUS FAIRE CONNAÎTRE et SE CONNAÎTRE ! L'ÉVENEMENTIEL nous rassemble ...**

Depuis le début de notre mandat, nous tentons d'innover. Cette newsletter en est un exemple.

Lors de notre troisième conférence, un nombre important d'étudiants (Namur et Louvain-la-Neuve) ont fait le déplacement pour écouter débattre Jean-Pierre Lebrun (psychiatre et psychanalyste) et Jean-Michel Longneaux (philosophe et chargé de cours à l'Université de Namur) à propos du déterminisme ainsi que des professeurs également et autres CCF non-membres. Nous les remercions très chaleureusement. Le retour reçu des personnes présentes fut plus qu'élogieux. Mais trop peu de membres répondirent à cette invitation ... Est-ce utopique d'imaginer que votre expérience de cliniciens aurait pu enrichir le débat ? Ou cela relève-t-il de notre imaginaire ?

Nous sommes toutefois heureux d'avoir été à l'initiative d'une rencontre entre Jean-Pierre Lebrun et Jean-Michel Longneaux qui nous ont remerciés pour cela.

**VOUS AVEZ DIT, créateurs de liens ?**

**ET VOUS, QU'EN PENSEZ-VOUS ?**



Nous souhaitons poursuivre ce concept en proposant des échanges de points de vues entre pairs et/ou multidisciplinaires. La formule peut être affinée : en matinée, en après-midi plutôt qu'en soirée ? La première conférence a eu lieu à Louvain-la-Neuve, la deuxième à La Louvière, ensuite Namur, faisant référence aux trois écoles formatrices.

Pour la plupart, nous ne vous connaissons qu'au travers d'un listing. Devons-nous nous résoudre à simplement récolter les cotisations de nos membres ? Non, et encore non ! Enfin, c'est ce que nous osons croire.

Ouvrir *un espace* de rencontre, n'est-ce pas une opportunité de mettre des visages sur des noms ? Avec l'actualité, il nous semble que nous devons plus que jamais être unis. Nous ne pouvons raisonnablement continuer ainsi dans l'absolu !

Notre leitmotiv est de soutenir et de faire connaître la profession ... C'est réellement la raison d'être de toute union professionnelle ; c'est ce qui *détermine* nos choix ! Les supervisions collectives offrent une occasion de partager notre *savoir-être* et d'ouvrir le champ de nos relations professionnelles (avec les superviseurs).

Nous espérons que tout ceci pourra être débattu lors de notre prochaine AG. Vous avez la parole !

Nous vous remercions.

*Réflexions proposées par le Conseil d'Administration de l'UPCCF à ses membres.*

## Loi psychothérapie : Arrêt de la Cour Constitutionnelle

Ce jeudi 1er mars 2018 la Cour Constitutionnelle a rendu son arrêt dans les recours contre la loi sur la psychothérapie : tous les recours introduits ont été rejetés.

### Nous poursuivons à défendre notre métier !

Outre les premières analyses réalisées par Alter-Psy, cft. ([Alter-Psy 01/03/2018](#)) et ([Alter-Psy 07/03/2018](#)), nous vous proposons les grandes lignes de l'intervention entendue de Mme Bénédicte Noël, Directrice de l'Institut Provincial de Formation Sociale à Namur, lors du Colloque<sup>1</sup> organisé le 15 mars dernier. Il en ressort des éléments rassurants et encourageants !

**Le métier de Bachelier « Conseiller Conjugal et Familial » est en évolution.** Le titre du colloque en dévoilait d'ailleurs l'esprit !



La formation CCF n'a eu de cesse d'être remaniée et le sera encore assurément. La nécessité d'un accompagnement auprès des familles au sens large n'est plus à démontrer. Aujourd'hui encore, dans le contexte social qui nous occupe, le CCF garde toute sa place. Le métier de « Conseiller Conjugal » trouve son origine peu avant les années 1970. De formations privées en formations officielles, graduat (cft. decembre2017\_NL6) et maintenant bachelier, la formation connaîtra encore des *chambardements ... positifs* !

A la suite de ces évolutions, le profil professionnel BAC est :

- ✓ Des **entretiens d'aide** portant sur la relation familiale ou de couple avec des personnes reçues individuellement, en couple ou en groupe.
- ✓ Il exerce également des **activités d'accueil, d'information et de prévention** ayant trait à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale.
- ✓ Dans les limites de ce champ d'intervention, il effectue une **animation de groupes de réflexion de jeunes ou d'adultes sur les questions liées à la vie relationnelle, affective, sexuelle et familiale** et participe à des actions de sensibilisation sur ces questions.

<sup>1</sup> Journée d'études « Le Conseiller Conjugal et Familial » au carrefour des identités » Jeudi 15 mars 2018 – **PROVINCE DE NAMUR Haute Ecole**

A l'issue d'une étude réalisée par AEQES<sup>2</sup>, un groupe d'experts s'est réuni pour évaluer les trois<sup>3</sup> formes d'enseignement supérieur, dont celui de promotion sociale (EPS) avec pour objectif d'évaluer les spécificités, les forces, les points d'améliorations et lignes d'actions, ainsi que les défis se dégageant<sup>4</sup> pour les enseignements concernés.

Le rejet des différents recours (Loi du 04/04/2014, modifiée le 29/07/2016 ; voir supra Alter-Psy) impose de nouvelles règles en termes d'accès à la profession du CCF (en ce compris, les exigences à la formation elle-même) et entérine l'accentuation de la différence entre la psychologie clinique et la psychothérapie, et autres professions apparentées. La volonté et le souci constants de professionnalisation restent une propriété des écoles formatrices CCF notamment. A très court terme, un groupe de travail va être mis sur pied. Il y sera à nouveau question de revoir (déjà revu pour le Bac) les dossiers pédagogiques et de proposer que **la formation CCF soit une spécialisation**.

« Si le titre de psychologue est protégé et que la pratique professionnelle requiert le diplôme de master en Sciences psychologiques, d'autres professionnels peuvent intervenir auprès des mêmes patientèles tels les bacheliers Assistants en psychologie ainsi que **les bacheliers Conseillers conjugaux et familiaux**<sup>5</sup>, et les diplômés du master en Sciences de la famille et de la sexualité »<sup>6</sup>.

Tout ceci demandera du temps. Nous y reviendrons dès que des éléments nouveaux nous seront communiqués. En tout état de cause, nous ne pouvons que nous réjouir de la manière dont les écoles se positionnent pour élever la formation.



<sup>2</sup> Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur – Travaux réalisés de 2015 à 2016 -

<sup>3</sup> Trois formes d'enseignement supérieur et cursus suivants : Enseignement de promotion sociale (EPS), Haute Ecole (HE) et Universitaire.

<sup>4</sup> Le rapport d'évaluation est disponible sur le site de l'AEQES depuis le 17 juin 2016 - [www.aeqes.be](http://www.aeqes.be)

<sup>5</sup> Analyse transversale ; AEQES 2016, p. 130 ; le titre de CCF est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles (nouvelle appellation adoptée le 25 mai 2011 par le Parlement de Communauté française et non modifiée par la Constitution belge).

<sup>6</sup> Analyse transversale ; AEQES 2016, p. 130 ; le titre de CCF est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles (nouvelle appellation adoptée le 25 mai 2011 par le Parlement de Communauté française et non modifiée par la Constitution belge).

**Le métier de CCF est et reste bien un métier en évolution ...**

### **Les groupes de supervisions collectives ...**



A l'automne de cette première expérience, **nous vous invitons à vous faire connaître au cas où vous souhaiteriez poursuivre ou rejoindre le groupe.**

L'an prochain, seul le groupe de Namur poursuivra. Nous y reviendrons lors de l'AG.

Pour toute demande d'information, adresse de contact : [updccf@gmail.com](mailto:updccf@gmail.com)

***Un souci d'argent ne doit pas être un obstacle.***



### **Nous contacter ...**

- ☀ Vous êtes 190 à nous rejoindre sur FB
- ☀ 202 aiment FB
- ☀ Restons en contact via [Facebook](#)
- ☀ Nous contacter [updccf@gmail.com](mailto:updccf@gmail.com)

***Votre appartenance à l'UP renforce la position du CCF !***

***Nous vous transmettons nos plus cordiales salutations CCF***